



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Suppression progressive des points d'accueil de proximité des organismes sociaux

Question écrite n° 3575

Texte de la question

Mme Cécile Rilhac attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les conséquences pour de nombreux.ses citoyen.nes de la suppression progressive des points d'accueil des organismes sociaux, caisses d'allocations familiales, caisses d'assurance maladie, caisses de retraite, Pôle emploi. De nombreux assurés, parmi lesquels les plus fragiles ou les plus démunis, ont besoin d'un service de proximité et d'interlocuteurs compétents pour les aider, les renseigner et régler leurs dossiers de prestations sociales. Ces personnes, souvent en situation d'extrême précarité, n'ont pour beaucoup souvent pas accès ni à internet ni à la téléphonie à fréquence vocale pour se connecter aux services à distance mis en place et sur certains territoires, ne peuvent se déplacer jusqu'aux points d'accueil. Le risque est aujourd'hui grand que, ne pouvant plus échanger sur un dossier face à un interlocuteur spécialisé et dédié, certains assurés soient de fait exclus du bénéfice de prestations - allocations familiales, APL, remboursements de soins, de jours d'absence-maladie - auxquelles ils ont pourtant droit. Elle lui demande comment elle entend agir auprès des organismes sociaux pour maintenir suffisamment de points d'accueil et permettre ainsi d'éviter le risque que des familles ne se retrouvent exclues du bénéfice de prestations sociales constituant souvent les seules ressources financières dont elles disposent pour vivre.

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Rilhac](#)

Circonscription : Val-d'Oise (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3575

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [5 décembre 2017](#), page 6066

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)